



# CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE, DES STATISTIQUES,  
ET DU MARCHÉ

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.  
GENERAL

CEM-CFI(XLIX)/1  
14 août 2015

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

QUARANTE NEUVIÈME SESSION  
16-21 novembre 2015  
Kuala Lumpur (Malaisie)

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
5. Nouveaux projets et avant-projets
6. Discussion annuelle OIBT sur le marché pour 2015
7. Évaluation à posteriori
8. Travaux de politique
9. Examen des projets et avant-projets en cours
10. Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2016
11. Dates et lieux de la cinquantième et cinquante-et-unième sessions des Comités
12. Autres
13. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
14. Rapport de la Session

## ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### **Point 1 - Ouverture de la Session**

La quarante-neuvième session des Comités sera conduite conjointement et coprésidée par M.Teguh Rharjo (Indonésie) président du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (CEM) et M. Miguel R. Mendieta (Honduras), président du Comité de l'industrie forestière (CFI).

### **Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux**

[Document CEM-CFI(XLIX)/1]

Les Comités pourront examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter leur ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions des Comités sera déterminé au terme des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le(s) habituels groupe(s) de travail informel(s) à composition non limitée pour les assister dans leur examen de questions particulières inscrites à l'ordre du jour. En outre, les points 4, 6 et 8(A) de l'ordre du jour seront abordés dans le cadre des séances communes des Comités.

### **Point 3 - Admission d'observateurs**

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

### **Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets**

[Documents ITTC/EP-49 et ITTC/EP-50]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune des Comités. Les rapports du quarante-neuvième et du cinquantième Panels d'experts, comportant leurs observations d'ordre général, figurent dans les documents ITTC/EP-49 et ITTC/EP-50.

### **Point 5 - Nouveaux projets et avant-projets**

[Documents ITTC/EP-49 et ITTC/EP-50]

Les Comités sont invités à prendre connaissance des projets et avant-projets suivants qui, aux termes de la procédure électronique de non-objection, ont vu leur classement par le Panel d'experts approuvé, et qui ont été diffusés aux Membres en application de la Décision 6(XLIII) du CIBT, suite aux recommandations du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets émises lors de sa quarante-neuvième réunion tenue à Yokohama (Japon) du 2 au 5 février 2015 dont on trouvera le rapport sous la cote de document ITTC/EP-49.

### **Quarante-neuvième Panel d'Experts**

Catégorie 1 :

<b>COMITÉ DE L'ÉCONOMIE, DES STATISTIQUES ET DU MARCHÉ</b>		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 732/14 Rev.2 (M)	Amélioration de la gouvernance forestière au Mozambique	Mozambique

  

<b>COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE</b>		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 770/15 Rev.1 (I)	Promotion et gestion durable des essences moins exploitées dans les forêts humides des départements honduriens d'Atlantida, Colon et Nord-Olancho	Honduras

Les Comités sont aussi invités à prendre connaissance des projets suivants qui, aux termes de la procédure électronique de non-objection, ont vu leur classement par le Panel d'experts approuvé en application de la Décision 6(XLIII) du CIBT, suite aux recommandations du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets émises lors de sa cinquantième réunion tenue à Yokohama (Japon) du 27 au 31 juillet 2015 dont on trouvera le rapport sous la cote de document ITTC/EP-50.

### Cinquantième Panel

Catégorie 1 :

<b>Comité de l'économie, des statistiques et du marché</b>		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 751/15 Rev.2 (M)	Gestion durable des forêts du bassin du Chimbo en Équateur : conservation des ressources forestières et des systèmes agroforestiers comme mécanisme de renforcement de l'inclusion économiques des foyers ruraux, en particulier les femmes, établis dans ce secteur	Équateur

<b>Comité de l'industrie forestière</b>		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 771/15 Rev.2 (I)	Conservation génétique, exploitation et gestion de variétés de <i>Falcataria moluccana</i> résistantes à la rouille vésiculeuse et cultivables aux Philippines	Philippines

Catégorie 4 :

<b>Comité de l'économie, des statistiques et du marché</b>		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 793/15 (M)	Élargissement de la gestion forestière et du commerce des produits forestiers responsables en Amazonie équatorienne comme stratégie sociale et de croissance économique devant freiner la dégradation des forêts tropicales et la déforestation	Équateur
PD 801/15 (M)	Renforcement des capacités en matière de législation forestière et de gouvernance locale dans le domaine de l'exploitation et de la commercialisation du bois dans la région malienne de Ségou	Mali
PD 803/15 (M)	Renforcement de la recherche forestière par la consolidation et la mise en œuvre du programme national de recherche au Guatemala	Guatemala
PD 804/15 (M)	Transformation et commercialisation du bois d'espèces secondaires dans les forêts rélictuelles situées en dehors des aires protégées de Peten, comme stratégie d'allègement de la pression sur les essences forestières inscrites aux listes CITES des espèces protégées	Guatemala
PD 806/15 (M)	Renforcement des capacités dans la mobilisation de financements en vue de la gestion durable des ressources forestières et fauniques au Cameroun	Cameroun

<b>Comité de l'industrie forestière</b>		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 805/15 (I)	Étude de marché et caractérisation technologique du bois de balsa ( <i>Ochroma pyramidale</i> Cav.) de la forêt de Lacandon dans le Chiapas mexicain	Mexique

Grille de classement des propositions de projets

Catégorie 1 : Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

Catégorie 4 : Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification de ce classement doit être fournie aux auteurs et au Comité (p. ex. un remaniement complet est nécessaire ; cas de proposition de projet Rev.2 ; projet non pertinent ; proposition de projet ne comportant pas d'informations suffisantes, etc)

### **Point 6 - Discussion annuelle OIBT sur le marché pour 2015**

Ce point sera abordé en séance commune des Comités. Le thème de la Discussion OIBT annuelle sur le marché pour 2015 proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (T-A-G), et avalisé à la quarante-huitième session des comités est « Revaloriser l'image des bois tropicaux sur le marché ». Une note d'information détaillant le programme et donnant les noms des intervenants à cette Discussion OIBT annuelle sur le marché de 2015 sera diffusée durant la session.

### **Point 7 - Évaluation à postériori**

[Document CEM-CFI(XLIX)/2]

#### **(A) Rapports d'évaluation à postériori**

##### **Comité de l'économie, des statistiques et des marchés**

Il est rappelé aux Comités qu'aucun projet n'avait été sélectionné pour évaluation à postériori lors de la quarante-huitième session.

##### **Comité de l'industrie forestière**

Il est rappelé aux Comités que le projet suivant avait été sélectionné pour évaluation à postériori lors de la quarante-huitième session :

PD 521/08 Rev.3 (I)	Gestion forestière participative pour l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) autour de la zone protégée de Rinjani et Mutis Timau Mt dans le Nusa Tenggara en Indonésie
---------------------	--

Les Comités pourront examiner le résumé analytique du rapport d'évaluation à postériori de ce projet paru sous la cote de document CEM-CFI(XLIX)/2.

#### **(B) Sélection de projets pour évaluation à postériori**

Aux termes de la Décision 3(XXVIII) « Évaluation des projets à postériori », les Comités sont priés de considérer comme candidats à l'évaluation à postériori tout projet individuel ou groupe de projets achevés répondant aux critères contenus à l'annexe 1 de ladite Décision. Les Comités envisagent une évaluation à postériori normalement lors de la session durant laquelle les projets sont déclarés achevés. Les Comités pourront examiner et retenir les projets qui seront déclarés achevés à la présente session au titre du Point 7 du présent, et qui satisfont aux critères de la Décision 3(XXVIII) du CIBT). Le Secrétariat présentera aussi une proposition destinée à instaurer des lignes directrices visant à une utilisation plus efficace des fonds mis à disposition pour l'évaluation de projets dans les comptes communs créés au titre de la Décision 3(XXVIII).

## **Point 8 - Travaux de politique**

Aux termes de la Décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politiques sont les suivantes :

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique.
- Utiliser l'actuel Plan d'action stratégique de l'OIBT, les aspects relevant des politiques dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique et.
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour "Travaux de politique" lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

### **Comité de l'économie, des statistiques et des marchés**

Au cours de leur quarante-huitième session, les Comités ont décidé, à l'issue de débats, de poursuivre, dans le cadre de leur quarante-neuvième session le travail de politiques relevant du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés :

- Accès aux marchés ;
- Certification des forêts et du bois ;
- Sélection de données et analyse des éléments relatifs à la Revue et évaluation biennale OIBT de la situation mondiale du bois ; et
- Suivi indépendant du bois agréé FLEGT sur les marchés.

### **Comité de l'industrie forestière**

Au cours de leur quarante-huitième session, les Comités ont décidé, à l'issue de débats, de poursuivre, dans le cadre de leur quarante-neuvième session les travaux de politiques relevant du Comité de l'Industrie forestière :

- Élaboration de déclarations environnementales de produit (DEP) pour trois produits ligneux tropicaux ; et
- Amélioration des perceptions commerciales des bois tropicaux.

## **Point 9 – Examen des projets et avant-projets en cours**

[Document CEM-CFI(XLIX)/3]

Poursuivant la rationalisation de leurs travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A de la Décision 4(XXV) du CIBT, les Comités ont demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui :

- connaissent des problèmes de mise en oeuvre ;
- nécessitent un financement supplémentaire ;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue ; ou qui
- nécessitent des modifications importantes à leur plan des travaux et à leur budget.

Les Comités pourront examiner le rapport préparé par le Secrétariat figurant dans le document CEM-CFI(XLIX)/3 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. L'état de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CEM-CFI(XLIX)/3 mais aussi par rapport à leur situation au moment où se tient la session. Les projets et avant-projets qui répondent aux termes de la Décision 4(XXV) du CIBT ont été mis en évidence par des caractères gras dans le document CEM-CFI(XLIX)/3. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants :

### **(A) Projets et avant-projets en cours d'exécution**

#### **Comité de l'économie, des statistiques et des marchés**

1. PD 124/01 Rev.4 (M) Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (Afrique)  
Phase III Étape 2

2. PD 449/07 Rev.2 (M) Faire appliquer les lois forestières en Papouasie-Nouvelle-Guinée
3. PD 599/11 Rev.1 (M) Développement et mise à l'essai d'un système national de suivi des stocks forestiers (FSMS) avec capacités de gouvernance améliorée à tous les niveaux de l'administration forestière (Philippines)
4. PD 620/11 Rev.1 (M) Développement et mise en œuvre d'un système d'identification d'essences et de traçabilité du bois en Afrique avec « empreintes ADN » et isotopes stables (Allemagne)
5. PD 621/11 Rev.3 (M) Traçabilité des productions de bois de la concession forestière et des populations autochtones en Madre de Dios et Ucayali (Pérou)
6. PD 678/12 Rev.1 (M) Mise en place d'un système national d'information et de gestion des statistiques forestières au Bénin
7. PD 692/13 Rev.1 (M) Mise en place d'un système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières (Côte d'Ivoire)
8. PD 756/14 Rev.1 (M) Élaboration d'un programme de services de gestion d'entreprise destiné aux micros, petites et moyennes entreprises de la filière forêt-bois guatémaltèque
9. PPD 167/13 Rev.1 (M) Étude de faisabilité de la certification des plantations domaniales de l'ONAB (Bénin)

#### **Comité de l'industrie forestière**

1. PD 73/89 (M,F,I) Assistance à l'identification et à la formulation de projets (Mondial)
2. PD 364/05 Rev.4 (I) Développement des filières de commercialisation d'huiles essentielles d'Eucalyptus citriodora, produit forestier non ligneux à forte valeur ajoutée, par les communautés villageoises du Congo (Rép. du Congo)
3. PD 433/06 Rev.3 (I) Modèle durable pour la filière brésilienne de production de parquets en bois
4. PD 457/07 Rev.5 (I) Mise en place d'un dispositif de soutien à la transformation plus poussée du bois dans cinq pays producteurs du bassin du Congo (Gabon)
5. PD 506/08 Rev.1 (I) Relancer l'enseignement de la sylviculture au Liberia
6. PD 540/09 Rev.2 (I) Soutien à l'amélioration de la productivité de la filière bois péruvienne en vue de la production de produits valorisés
7. PD 600/11 Rev.1 (I) Modèle de renforcement des capacités à une exploitation rentable et durable des ressources du bambou en Indonésie
8. PD 687/13 Rev.1 (I) Renforcer les résultats du secteur des transformations du bois au Guyana grâce au renforcement des capacités au plan local et à la valorisation des dispositifs nationaux en faveur du commerce des produits forestiers et de l'exploitation durable des ressources forestières
9. PD 700/13 Rev.2 (I)  
Phase I Étape 1 Développement du commerce des bois tropicaux et produits dérivés et de leur valorisation industrielle dans un cadre intra-africain – Phase I, Étape 1
10. PD 722/13 Rev.1 (I) Renforcement des capacités et exploitation à faible impact (EFI) des forêts domaniales xérophiles de l'intérieur des terres en Malaisie péninsulaire

**(B) Projets et avant-projets en instance de financement**

**Comité de l'économie, des statistiques et des marchés**

1. PD 124/01 Rev.4 (M) Phase III Étape 3 Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (Afrique)
2. PD 732/14 Rev.2 (M) Amélioration de la gouvernance forestière au Mozambique
3. PD 746/14 Rev.2 (M) Renforcement de la production, du commerce et de la conservation du *pinabete* au Guatemala

**Comité de l'industrie forestière**

1. PD 608/11 Rev.2 (I) Initiative de réduction de l'empreinte carbone et d'amélioration de l'exploitation des produits ligneux tropicaux malaisiens s'appuyant sur une analyse du cycle de vie
2. PD 700/13 Rev.2 (I) Phase I - étape 2 Développement du commerce des bois tropicaux et produits dérivés et de leur valorisation industrielle dans un cadre intra-africain – Phase I Stage 2 (ITTO)
3. PD 709/13 Rev.2 (I) Renforcer le secteur artisanal balinais du travail du bois en améliorant la qualité de la matière première issue de plantations et en se conformant aux exigences de la légalité (Indonésie)
4. PD 719/13 Rev.2 (I) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom
5. PD 720/13 Rev.3 (I) Renforcement de deux associations communautaires en vue d'une amélioration de la filière forêt-bois dans le département guatémaltèque de Huehuetenango
6. PD 737/14 Rev.1 (I) Renforcement des capacités locales à assurer la gestion des forêts secondaires et forêts primaires rélictuelles dans les provinces de Coronel Portillo et Padre Abad du département péruvien d'Ucayali
7. PD 770/15 Rev.1 (I) Promotion et gestion durable des essences moins exploitées dans les forêts humides des départements honduriens d'Atlantida, Colon et Nord-Olancho

**Point 10 - Élection des présidents et vice-présidents pour 2015**

L'élection des Présidents et Vice-présidents pour 2015, suivant la pratique établie, fera l'objet de consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

**Point 11 - Dates et lieux des cinquantième et cinquante-et-unième sessions des Comités**

Les dates et lieux des cinquantième et cinquante-et-unième sessions des Comités sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions.

**Point 12 - Autres**

Les Comités pourront examiner toutes questions soumises à délibération dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 13 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux**

Les Comités pourront envisager leurs recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politiques et toutes autres questions relatives à l'économie, aux statistiques et aux marchés, ainsi qu'à l'industrie forestière.

**Point 14 - Rapport de la Session**

Les Comités pourront examiner et adopter un rapport contenant leurs recommandations au Conseil. Les Comités pourront prier les co-présidents de présenter ce rapport durant la cinquante-et-unième session du Conseil pour examen et adoption.

\* \* \*